

Dernière mise à jour le 01 janvier 2026

# Avantage en nature véhicule 2025

Évaluation de l'avantage en nature véhicule pour 2025 : forfait ou réel (au 1er janvier 2025), y compris en cas de véhicule électrique.

## Sommaire

- Avantage en nature véhicule 2025 : l'essentiel en un coup d'oeil
- Avantage en nature véhicule 2025 : définition et périmètre d'application
- Avantage en nature véhicule 2025 - véhicules achetés
- Avantage en nature véhicule 2025 - véhicules en location
- Avantage en nature véhicule 2025 - véhicules électriques
- Avantage en nature véhicule 2025 : calcul et modalités d'application
- Méthode de calcul du taux d'avantage en nature véhicule 2025 - véhicules achetés
- Méthode de calcul du taux d'avantage en nature véhicule 2025 - véhicules en location
- Régularisation et cas spécifiques en paie 2025
- Exemples pratiques d'application en paie 2025
- Exemple 1 : salarié à temps plein - véhicule acheté ? 5 ans, pas de carburant pris en charge
- Exemple 2 : salarié à temps partiel - véhicule en location, carburant pris en charge
- Erreurs fréquentes et points de vigilance 2025
- Ressources et outils utiles 2025
- FAQ - Avantage en nature véhicule 2025
- Comment calculer l'avantage en nature d'un véhicule acheté en 2025 ?
- Quel taux s'applique à un véhicule loué dont le carburant est pris en charge ?
- Comment bénéficier de l'abattement sur un véhicule électrique mis à disposition en 2025 ?
- Le plafond de 30 % du prix conseillé du constructeur s'applique-t-il aux locations ?
- Dois-je réintégrer les frais d'électricité d'une borne de recharge installée hors du lieu de travail ?
- Textes et sources de référence 2025
- À retenir - Synthèse opérationnelle 2025

L'avantage en nature véhicule constitue une composante majeure du salaire imposable et des cotisations sociales. En 2025, l'arrêté du 25 février 2025 a révisé les taux applicables à compter du 1 février 2025, tant pour les véhicules achetés que loués, ainsi que les abattements spécifiques aux véhicules électriques. Cette fiche résume les nouveaux barèmes et explique comment les appliquer en paie. Découvrez le [montant de l'avantage en nature pour les véhicules en 2026](#).

## Avantage en nature véhicule 2025 : l'essentiel en un coup d'oeil

Situation	Avant le 1 février 2025	À compter du 1 février 2025
Véhicule acheté < 5 ans	9 % du coût d'achat	15 % du coût d'achat
Véhicule acheté > 5 ans	6 % du coût d'achat	10 % du coût d'achat
Véhicule en location (carburant non pris en charge)	30 % du coût global annuel	50 % du coût global annuel
Véhicule en location (carburant pris en charge)	40 % du coût global annuel	67 % du coût global annuel

Situation	Avant le 1 février 2025	À compter du 1 février 2025
Véhicule électrique (mise à disposition 1 févr. 2025-31 déc. 2027)	Abattement 50 % (plafond 2 000,30 €)	Abattement 70 % (plafond 4 582 €)

## Avantage en nature véhicule 2025 : définition et périmètre d'application

### Avantage en nature véhicule 2025 - véhicules achetés

Le taux s'applique au coût d'achat TTC du véhicule. Un taux de 15 % s'applique aux véhicules de ? 5 ans et 10 % aux véhicules de > 5 ans à compter du 1 février 2025. Avant cette date, les taux étaient de 9 % et 6 % respectivement.

### Avantage en nature véhicule 2025 - véhicules en location

Le calcul porte sur le coût global annuel (location, entretien, assurance). Le taux passe de 30 %/40 % à 50 %/67 % selon que le carburant est ou non pris en charge par l'employeur, dès le 1 février 2025.

### Avantage en nature véhicule 2025 - véhicules électriques

Pour les véhicules mis à disposition entre le 1 février 2025 et le 31 décembre 2027, l'avantage est d'abord évalué selon les règles ci-dessus, puis un abattement de 70 % est appliqué, plafonné à 4 582 € par an. Avant le 1 février 2025, l'abattement était de 50 % avec un plafond de 2 000,30 €.

## Avantage en nature véhicule 2025 : calcul et modalités d'application

### Méthode de calcul du taux d'avantage en nature véhicule 2025 - véhicules achetés

Choix entre deux options :

1?? Valeur réelle : amortissement sur 5 ans, assurance, entretien et, le cas échéant, frais de carburant réels.

2?? Forfait : 15 % du coût d'achat (? 5 ans) ou 10 % (> 5 ans). Si l'employeur paie le carburant, on ajoute soit les frais réels, soit un forfait supplémentaire de 20 % (? 5 ans) ou 15 % (> 5 ans) du coût d'achat.

### Méthode de calcul du taux d'avantage en nature véhicule 2025 - véhicules en location

Le pourcentage s'applique au coût global annuel (location, entretien, assurance). Sans prise en charge du carburant : 50 % du coût global annuel. Avec prise en charge du carburant : soit les frais réels de carburant, soit un forfait de 67 % du coût global annuel incluant le carburant. Le montant ne peut dépasser celui obtenu avec la règle applicable aux véhicules achetés (prix de référence limité à 30 % du prix conseillé).

### Régularisation et cas spécifiques en paie 2025

Le taux appliqué dépend de la date de mise à disposition : avant le 31 janvier 2025 -> anciens taux (9 %/6 %/30 %/40 %). À partir du 1 février 2025 -> nouveaux taux (15 %/10 %/50 %/67 %). En cas d'entrée ou de sortie en cours d'année, le calcul est proratisé au jour d'effet. Le choix de la méthode (réel ou forfait) doit être constant sur l'ensemble de l'année et fait l'objet d'une éventuelle régularisation lors de la clôture de l'exercice.

## Exemples pratiques d'application en paie 2025

### Exemple 1 : salarié à temps plein - véhicule acheté ? 5 ans, pas de carburant pris en charge

Coût d'achat TTC : 30 000 €. Taux applicable : 15 % (post-1 févr. 2025). Avantage en nature = 30 000 € x 15 % = 4 500 € annuel, soit 375 € mensuel.

## Exemple 2 : salarié à temps partiel - véhicule en location, carburant pris en charge

Coût global annuel (location + entretien + assurance) : 12 000 €. Taux forfaitaire : 67 % (post-1 févr. 2025). Avantage brut = 12 000 € x 67 % = 8 040 € annuel. Si le salarié travaille 80 % du temps, l'avantage est proratisé : 8 040 € x 0,8 = 6 432 € annuel, soit 536 € mensuel.

## Erreurs fréquentes et points de vigilance 2025

- Appliquer les taux post-1 février 2025 à des véhicules mis à disposition avant cette date : cela conduit à une surestimation des cotisations.
- Oublier de plafonner le montant de l'avantage en location au niveau du calcul d'achat : le plafond de 30 % du prix conseillé du constructeur doit être respecté.
- Ne pas réintégrer les frais d'électricité d'une borne de recharge hors lieu de travail dans l'assiette sociale : selon les sources, ces frais sont exclus ou limités à 50 % selon le cas.

## Ressources et outils utiles 2025

- Checklist de contrôle des taux d'avantage en nature véhicule 2025 (LégiSocial).
- Outil de simulation de l'avantage en nature véhicule 2025 (disponible sur LégiSocial).

## FAQ - Avantage en nature véhicule 2025

### Comment calculer l'avantage en nature d'un véhicule acheté en 2025 ?

On applique 15 % du coût d'achat TTC pour un véhicule de ≤ 5 ans ou 10 % pour un véhicule de > 5 ans à compter du 1 février 2025. Si l'employeur prend en charge le carburant, on ajoute les frais réels ou un forfait de 20 %/15 % du coût d'achat.

### Quel taux s'applique à un véhicule loué dont le carburant est pris en charge ?

Le taux forfaitaire est de 67 % du coût global annuel (location, entretien, assurance et carburant) à compter du 1 février 2025. Sans prise en charge du carburant, le taux est de 50 %.

### Comment bénéficier de l'abattement sur un véhicule électrique mis à disposition en 2025 ?

L'avantage est d'abord calculé selon les règles d'achat ou de location, puis un abattement de 70 % est appliqué, plafonné à 4 582 € par an, pour les mises à disposition entre le 1 février 2025 et le 31 décembre 2027.

### Le plafond de 30 % du prix conseillé du constructeur s'applique-t-il aux locations ?

Oui. Le montant de l'avantage en location ne peut pas dépasser celui obtenu avec la règle applicable aux véhicules achetés, le prix de référence étant limité à 30 % du prix conseillé.

### Dois-je réintégrer les frais d'électricité d'une borne de recharge installée hors du lieu de travail ?

Oui, ces frais sont exclus de l'assiette sociale uniquement si la borne est restituée à la fin du contrat ; sinon, ils sont réintégrés selon les règles de l'arrêté du 25 février 2025.

## Textes et sources de référence 2025

- Arrêté du 25 février 2025 relatif à l'évaluation des avantages en nature, JO du 27 février 2025.
- Article 77 de la loi de finances 2025 (dispositif véhicules à émission nulle).
- BOFiP du 6 mars 2020 - Tableau de référence des modes d'évaluation.
- BOFiP du 7 mars 2025 - Modifications des taux d'avantage en nature véhicule.

## À retenir - Synthèse opérationnelle 2025

1?? Appliquer les taux de 15 %/10 % (achat) et 50 %/67 % (location) à compter du 1 février 2025.

2?? Respecter le plafond de 30 % du prix conseillé pour les locations.

3?? Pour les véhicules électriques, appliquer un abattement de 70 % (plafond 4 582 €) sur l'avantage calculé.

4?? Le choix de la méthode (réel ou forfait) doit être constant sur l'ensemble de l'année et faire l'objet d'une régularisation en fin d'exercice.

5?? Vérifier la prise en charge du carburant et les éventuels frais de borne de recharge afin d'ajuster correctement l'assiette sociale.